

2023 - 2024



PROGRAMME SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET L'ADAPTATION DU SECTEUR DE LA SANTÉ (PCCASS)

POUR LES COMMUNAUTÉS DES
PREMIÈRES NATIONS AU SUD DU 60°N

Guide de demande



Services aux
Autochtones Canada

Indigenous Services
Canada

Canada

TABLE DES MATIÈRES

Programme sur le changement climatique et l'adaptation du secteur de la santé pour les communautés des Premières Nations au sud du 60°N	1
Qui peut présenter une demande de financement et que peut-on financer?	3
Les changements climatiques et la santé	4
Année d'application	5
Que doit-on inclure dans le résumé du financement?	6
Processus de demande et d'examen	7
Annexe A - Aperçu de résumé	8
Annexe B - Autres sources de financement	12

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les droits de reproduction, veuillez communiquer avec:

communicationspublications@sac-isc.gc.ca

www.canada.ca/indigenous-services-canada

1-800-567-9604

ATS seulement 1-866-553-0554

Catalogue: R75-6E-PDF

ISSN 2561-9683

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2022.

Cette publication est également disponible en anglais sous le titre : CLIMATE CHANGE AND HEALTH ADAPTATION PROGRAM FOR FIRST NATIONS SOUTH OF 60°N Funding Application Guide 2023-2024

PROGRAMME SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET L'ADAPTATION DU SECTEUR DE LA SANTÉ POUR LES COMMUNAUTÉS DES PREMIÈRES NATIONS AU SUD DU 60°N

Le Programme sur le changement climatique et l'adaptation du secteur de la santé (PCCASS) pour les Premières Nations au sud du 60°N parallèle de Services aux Autochtones Canada aide les collectivités des Premières Nations à identifier, évaluer et réagir aux effets sur la santé des changements climatiques.

Le financement est disponible pour le renforcement des capacités, le perfectionnement des compétences en recherche et la création de plans d'adaptation et de matériel de communication relatifs à la santé.

Le PCCASS pour les Premières Nations au sud du 60e parallèle accorde jusqu'à **100 000 \$ par projet** pour des projets communautaires ou régionaux de recherche et d'action sur le climat et la santé afin d'aider les collectivités des Premières Nations à réduire les risques et à s'adapter aux effets des changements climatiques sur la santé humaine. Nouveauté cette année, les bénéficiaires ont **jusqu'à deux ans** pour réaliser leur projet.

Les thèmes ou types de projets pouvant être financés dans le cadre du Programme comprennent ce qui suit :

- Évaluation des risques ou de la vulnérabilité de la collectivité
- Planification de l'adaptation
- Santé mentale
- Accès aux terres
- Qualité de l'aire
- Partage des connaissances/ éducation
- Sécurité alimentaire traditionnelle
- Médecines traditionnelles
- Sécurité lors des déplacements
- Qualité de l'eau

Pour consulter des exemples de projets financés dans le passé, visitez le:

matetelling.info/.

Le thème de recherche que vous aurez choisi dépendra des priorités en matière de changements climatiques et d'adaptation du secteur de la santé de votre collectivité, région ou Nation. Les thèmes abordés dans le passé comprennent notamment le renforcement des capacités à effectuer le travail de lutte aux changements climatiques et d'adaptation du secteur de la santé, le perfectionnement des compétences en matière de recherche et la création de plans d'adaptation et de matériel de communication axés sur la santé.

***Remarque** : Les collectivités des Premières nations de la Colombie-Britannique bénéficient d'un soutien du Programme d'action pour la santé des autochtones (PASA) de la part de l'Autorité de la santé des Premières Nations. Pour savoir si vous êtes admissible, veuillez écrire à l'adresse suivante : environmental.health@fnha.ca.

Les collectivités des Premières Nations et des Inuit du Nord sont soutenues par le Programme sur le changement climatique et l'adaptation du secteur de la santé pour les communautés du Nord. Veuillez écrire au sac.cchapnpccasn.isc@sac-isc.gc.ca

QUI PEUT PRÉSENTER UNE DEMANDE DE FINANCEMENT ET QUE PEUT-ON FINANCER?

Toutes les collectivités des Premières Nations situées au sud du 60°N parallèle et reconnues par la *Loi sur les Indiens* sont admissibles au financement, ce qui inclut les conseils de bande, les associations et conseils tribaux et les gouvernements des collectivités autonomes des Premières Nations. Les associations bénévoles et organisations non gouvernementales, notamment les entreprises sans but lucratif, qui œuvrent en partenariat avec les collectivités des Premières Nations sont également admissibles, mais la collectivité **doit** diriger le projet et désigner l'organisation comme partenaire.

Ce que nous pouvons financer

- Recherche dirigée par la collectivité
- Évaluations des risques ou de la vulnérabilité
- Planification et mise en œuvre de l'adaptation
- Les salaires
- Honoraires pour les Aînés, les jeunes et les porteurs de connaissances
- Équipement léger (p. ex., fournitures pour rassemblements, petit équipement de jardin)
- Tests en laboratoire

Ce que nous pouvons financer ce que nous ne pouvons pas financer

- L'infrastructure (p. ex., les bâtiments, les ponts, les routes, les puits)
- La capitale majeure (p. ex., les tracteurs, les panneaux solaires)
- Projets dirigés par des consultants

Pour plus d'information sur ce que nous pouvons financer, veuillez consulter l'*Autorité relative aux soins de santé primaires* ou communiquer avec un agent du programme, à l'adresse de notre boîte de réception générale : sac.cchap-pccas.isc@sac-isc.gc.ca.

LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LA SANTÉ

Les changements climatiques sont un problème complexe qui a déjà des répercussions sur les collectivités des Premières Nations aux niveaux mondial, régional et individuel. Chaque collectivité vit les changements climatiques à sa façon, ce qui signifie que chaque collectivité devra se préparer et s'adapter à ces changements de façon unique avec ses propres priorités.

Certains effets des changements climatiques se font sentir dans toutes les régions (p. ex., les événements météorologiques extrêmes), et d'autres sont de nature plus locale (p. ex., changements des routes migratoires), et il est important de considérer comment chacun de ces effets interagira et créera des pressions sur les ressources communautaires, modes de vie, systèmes de santé, populations

vulnérables (p. ex., les personnes âgées, les personnes handicapées et les enfants), et la prestation de services immédiate et à long terme.

Jusqu'à présent, nous avons vu des conditions météorologiques plus imprévisibles et extrêmes, des érosions côtières et des glissements de terrain, une augmentation de pluie verglaçante en hiver, des hivers plus courts, plus d'incendies de forêt, des sécheresses et des inondations, la fonte des glaces de mer et des lacs, la fonte des glaciers et la fonte du pergélisol, et une chaleur extrême au printemps et en été.

Pour cette demande de financement, nous voulons savoir ce que vit votre collectivité et comment votre projet contribue à l'adaptation durable.

Certains des effets sur la santé comprennent :

- Une augmentation des problèmes respiratoires peut survenir en raison de la mauvaise qualité de l'air durant ou après les feux de forêt (causée par l'inhalation de fumée) ou les inondations (causée par la moisissure dans les bâtiments), ainsi que les effets associés sur la santé mentale des déplacements.
- L'insécurité alimentaire traditionnelle causée par l'augmentation du nombre d'espèces invasives, le bouleversement des voies migratoires des animaux, l'accès réduit des chasseurs et des trappeurs aux terres et l'accès restreint à des routes d'hiver.
- Maladie et, dans certains cas, décès dû à des événements météorologiques extrêmes, tels qu'une chaleur extrême.
- Les effets sur la santé mentale de la collectivité en raison de la perte de médicaments traditionnels et de l'accès limité aux territoires traditionnels.
- Pour de plus amples renseignements sur les répercussions des changements climatiques sur la santé, veuillez consulter le rapport d'évaluation « Le Canada dans un climat en changement » de Santé Canada.

DEMANDE

Si vous n'avez pas reçu de financement du PCCASS auparavant, nous vous recommandons fortement de demander une évaluation des risques ou de la vulnérabilité afin que vous et votre collectivité soyez les mieux placés pour vous adapter aux effets sur la santé des changements climatiques dans vos territoires. Si vous décidez de procéder à une évaluation des risques ou de la vulnérabilité, l'équipe du PCCASS peut vous proposer des ressources d'accès public qui vous aideront à effectuer ce travail.

Une évaluation des risques ou de la vulnérabilité consiste à effectuer des recherches pour répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les risques liés aux changements climatiques qui touchent votre collectivité ou région?
- D'où viennent ces risques et comment affectent-ils votre collectivité ou région?
- Quels membres de votre collectivité ou région sont les plus vulnérables?
- De quels renseignements avez-vous besoin pour évaluer ces risques et vous y adapter?
- Comment votre collectivité ou région est-elle exposée à ces risques (p. ex., source, contact avec les personnes, résultat)?

Pouvez-vous créer un récit pour expliquer vos conclusions?

Initialement, les demandes de financement soumises au PCCASS devraient être présentées sous forme de **résumé**. Les auteurs des résumés sélectionnés seront invités à soumettre une proposition complète à une date ultérieure. La priorité sera accordée aux candidats qui présentent une demande pour une première année de financement.

Si vous avez déjà reçu un financement du PCCASS et que vous postulez pour votre deuxième, troisième ou quatrième année de financement, votre résumé de projet doit en outre :

- Démontrer comment votre projet donnera suite aux résultats de votre évaluation des risques ou de la vulnérabilité ou de votre plan d'adaptation;
- Être accompagné d'une page supplémentaire décrivant le travail que vous avez réalisé avec le financement du PCCASS à ce jour, y compris :
 - les leçons tirées;
 - vos réussites;
 - les points à améliorer;
 - les prochaines étapes.

Avant de postuler au PCCASS pour une autre année de financement, veuillez consulter *l'annexe B - Autres sources de financement* pour voir s'il existe un meilleur programme de financement pour poursuivre votre travail d'adaptation.

QUE DOIT-ON INCLURE DANS LE RÉSUMÉ DU FINANCEMENT?

Le résumé de votre projet **doit** expliquer ces aspects clés de votre projet :

- la façon dont votre projet est **dirigé par la collectivité** ou la région et comment il renforcera la **capacité** de la collectivité;
- la façon dont votre projet met l'accent sur les effets des **changements climatiques sur la santé** dans votre collectivité;
- les effets particuliers des changements climatiques sur la santé de votre collectivité; si vous ne savez pas exactement quels sont ces effets, nous vous recommandons fortement d'effectuer une évaluation des risques ou de la vulnérabilité comme premier projet;
- la façon dont votre projet inclura les **connaissances locales, traditionnelles et autochtones**, y compris la collaboration avec les Aînés et les autres détenteurs de savoirs;
- la façon dont votre projet comprendra l'engagement des **jeunes** et/ou des activités de formation.

Le résumé doit être soumis par voie électronique en français ou en anglais.

Vous n'aurez pas besoin de soumettre un plan de travail détaillé ou une lettre ou une résolution de soutien/conseil de bande, sauf si vous êtes sélectionné par le comité pour travailler sur une proposition complète avec l'équipe du PCCASS.

Pour plus de détails sur la façon de remplir le modèle de résumé, veuillez consulter *l'annexe A – aperçu de résumé* de ce document.

Les coordonnées

Pour de plus amples renseignements sur le PCCASS, y compris sur l'admissibilité et les idées de projet, ou pour soumettre une proposition, veuillez communiquer avec nous par courriel à l'adresse suivante sac.cchap-pccas.isc@sac-isc.gc.ca.

PROCESSUS DE DEMANDE ET D'EXAMEN

Veillez communiquer directement avec le programme pour obtenir le « modèle de résumé », ou visitez notre site Web à www.climatetelling.info.

Une fois que vous avez préparé votre résumé, soumettez-le à l'équipe du PCCASS à Services aux Autochtones Canada par le truchement de notre boîte générale au sac.cchappccas.isc@canada.ca avant minuit, heure normale du Pacifique, à la date limite de soumission : **23 septembre 2022**. Vous recevrez un message électronique confirmant que nous avons bien reçu le résumé. Si vous ne recevez pas un courriel, veuillez nous joindre pour vous assurer que votre résumé a été soumis correctement.

Les agents de programme du PCCASS ne peuvent pas rédiger de résumé pour les collectivités. Vous pouvez soumettre une ébauche de proposition au PCCASS aux fins d'un examen des critères jusqu'à deux jours avant la date limite de soumission.

Les soumissions électroniques de résumés finals doivent être envoyées au sac.cchap-pccas.isc@sac-isc.gc.ca.

Les résumés qui répondent aux critères obligatoires sont examinés et évalués par un comité de sélection des Premières Nations. Ce comité est formé de membres des Premières Nations de toutes les régions, d'un jeune et d'un Aîné, ainsi que de

représentants gouvernementaux et non gouvernementaux qui ont une bonne connaissance des enjeux touchant les changements climatiques et la santé.

Les auteurs des résumés recommandés par le comité seront joints et travailleront avec un agent de programme du PCCASS pour élaborer une proposition complète afin de recevoir du financement. Les auteurs des résumés non recommandés pour financement seront joints par un agent de programme du PCCASS et recevront des recommandations pour recevoir du financement futur. Les résultats vous seront communiqués au plus tard à la fin de l'exercice actuel du gouvernement fédéral.

Toutes les propositions (retenues ou non) faites dans le cadre du PCCASS seront conservées et pourront être consultées au besoin tout au long de l'année.

Il s'agit d'un processus concurrentiel. **Au cours d'une même année, le programme ne peut financer qu'un projet par collectivité.** Par conséquent, les résumés admissibles qui respectent les critères obligatoires ne recevront pas nécessairement du financement.

ANNEXE A - APERÇU DE RÉSUMÉ

La proposition ne doit pas dépasser **deux pages recto**, en plus de la page couverture et du budget. Ce n'est pas une proposition complète, mais c'est une brève description de votre projet proposé.

Veillez suivre le plan ci-dessous pour rédiger votre résumé afin de vous assurer que vous disposez de tous les renseignements dont le comité a besoin pour réviser votre résumé.

Liste de vérification des éléments d'un résumé :

- Page couverture avec le titre du projet et vos coordonnées
- Objectif(s)
- Justification
- Connaissances autochtones
- Jeunes
- Renforcement des capacités
- Partenaires du projet
- Activités et résultats proposés
- Budget

Les lignes qui suivent énumèrent les éléments devant figurer à chaque section du résumé.

1 - Page couverture

Gardons les choses simples! Pas besoin d'explications dans cette section.

- Titre du projet
- Vos coordonnées
- Collectivité au nom de laquelle vous postulez
- Date à laquelle vous nous avez envoyé votre résumé
- Estimation du montant du financement que vous demandez. Assurez-vous que le

montant indiqué ici correspond à votre budget!

- Cocher « oui » ou « non » pour terminer une évaluation des risques pour la santé ou de la vulnérabilité

2 - Objectif

Expliquez en une ou deux phrases ce qu'est votre projet et son objectif. Inclure une liste à puces d'un à trois objectifs du projet. Les résumés doivent clairement indiquer quels sont les risques pour la santé liés aux changements climatiques qui touchent votre collectivité.

3 - Justification

Fournissez un bref contexte pour expliquer pourquoi votre collectivité doit faire ce travail. Incluez des renseignements sur les travaux effectués à ce jour ou si cette demande de financement fait partie d'autre activité.

Gardez cette section particulière pour les besoins liés aux changements climatiques et à l'adaptation de la santé de votre collectivité et comment votre projet devrait contribuer à l'adaptation à long terme.

Les résumés doivent clairement indiquer quels sont les risques pour la santé liés aux changements climatiques qui touchent votre collectivité. Tenez compte des questions suivantes lorsque vous remplissez cette section :

- Comment les changements climatiques se répercutent-ils sur la santé de votre collectivité ou région ou quelles répercussions pourraient-ils avoir à l'avenir?
- Des mesures ont-elles été prises pour comprendre ou résoudre ce problème dans le passé?
- Ce projet constitue-t-il la suite d'un autre projet de recherche communautaire ou régional?
- De quelle façon les résultats de ce projet aideront-ils votre collectivité à s'adapter aux risques pour la santé liés aux changements climatiques?
- Prévoyez-vous solliciter la participation de votre collectivité? Une formation sera-t-elle nécessaire?
- Votre collectivité acquerra-t-elle de nouveaux outils ou de nouvelles connaissances qui permettront de mieux comprendre et gérer les effets des changements climatiques sur la santé? Il peut s'agir de

nouvelles façons d'utiliser ou de consigner des connaissances traditionnelles en matière d'adaptation.

4 - Renforcement des capacités

Expliquez comment ce projet renforcera la capacité de votre collectivité à s'adapter aux risques pour la santé liée aux changements climatiques. Tenez compte des questions suivantes lorsque vous évaluez vos activités :

- Les avantages ou les activités du projet se poursuivront-ils lorsque le financement prendra fin?
- Prévoyez-vous faire appel à des intervenants qui ne font pas partie de la collectivité pour soutenir votre projet? De quelle façon transmettront-ils leurs connaissances?*

5 - Connaissances autochtones

Expliquez comment le projet intégrera et protégera la culture et le savoir autochtones.

6 - Jeunes

Veillez fournir des détails sur le taux de participation souhaité des jeunes au projet. Donnez des exemples d'activités prévues pour les jeunes et de la façon dont ces activités peuvent être ou seront profitables (p. ex., acquisition de nouvelles compétences et connaissances).

7 - Partenaires du projet

Indiquez par « oui » ou « non » si vous devez travailler avec des partenaires. Si vous savez qui ils sont, veuillez les énumérer en indiquant leur nom, leur titre, leur affiliation et leur rôle prévu dans le projet.

Exemple : Nom, directeur de la santé communautaire – travaillera avec les détenteurs locaux de savoirs pour recueillir de l'information sur les changements apportés aux médecines traditionnelles.

***Remarque** : Les partenariats d'une collectivité avec des experts-conseils, des universitaires et d'autres partenaires de l'extérieur doivent inclure un transfert manifeste de connaissances ou de compétences aux membres de la collectivité (p. ex., formation, ateliers ou activités qui favorisent la mobilisation ou le leadership au sein de la collectivité).

8 - Activités et résultats

Dans une liste, décrivez brièvement les activités que vous souhaitez réaliser :

- Décrivez les activités de recherche (p. ex., sondage, surveillance) qui seront mises en œuvre. Assurez-vous de décrire comment chaque activité est liée aux risques pour la santé que vous avez relevés et à vos objectifs.
- Si votre projet comporte une phase de mise en œuvre, décrivez ce que vous prévoyez faire (p. ex., construire un jardin communautaire).
- Décrivez les produits livrables (p. ex., rapport d'évaluation de la vulnérabilité, brochure sur la qualité de l'air) et les résultats escomptés de votre projet.
- Dans la mesure du possible, décrivez les résultats attendus de façon immédiate et d'autres qui se produiront plus tard à la suite de votre travail.
- Indiquez si vous prévoyez d'élaborer un plan d'adaptation à partir des résultats du projet.

9 - Budget

Vous devez fournir un budget qui comprend les dépenses de base et les frais d'administration et de gestion du projet (maximum de 10 % du budget), ainsi que le financement/soutien provenant d'autres sources. Veuillez consulter le guide de demande pour plus d'information sur ce que le programme peut et ne peut pas financer. Voici quelques coûts à considérer :

Traitements et salaires :

Indiquez les salaires versés aux personnes embauchées spécifiquement pour le projet.

Honoraires :

Les honoraires versés aux participants (p. ex., aux Aînés) sont utilisés comme geste de remerciement pour le temps et les connaissances offerts. Les honoraires ne doivent pas être utilisés comme une solution de rechange à un marché de services ou en remplacement d'un salaire, d'un traitement ou de frais de services professionnels. Ces honoraires peuvent aller jusqu'à 350 \$ par jour par personne conformément à la politique de Services aux Autochtones Canada.

Frais des services professionnels (le cas échéant) :

Indiquez la valeur estimative totale de chaque contrat à attribuer dans le cadre du projet, le nom de l'entrepreneur (s'il est connu) et l'objet du contrat. Veuillez indiquer si les activités seront réalisées par un membre de la collectivité ou un professionnel extérieur.

Frais de déplacement, d'hébergement et de repas :

Indiquez tous les frais de déplacement, d'hébergement et de repas, ainsi que le but du voyage. Veuillez vous servir des taux du gouvernement qui figurent à l'adresse suivante : <https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.htm> . Cliquez sur le lien Voyages puis sur *Appendice C – repas et faux frais (Canada/É.-U.)* pour obtenir les taux les plus récents.

Équipement et installations :

Précisez le type d'équipement nécessaire afin d'effectuer la recherche et le degré d'utilisation de cet équipement (p. ex., équipement de surveillance et d'échantillonnage).

Frais d'administration et de gestion :

Dans la plupart des cas, Services aux Autochtones Canada autorise un maximum de 10 % du coût total du projet pour les frais d'administration.

- Frais de fonctionnement divers (fournitures de bureau et dépenses de fonctionnement, téléphone, impression, temps machine, télécopieur, frais d'affranchissement)
- Fournitures (y compris les fournitures de laboratoire)
- Frais de publication (précisez le nom de l'éditeur et la date prévue de publication)
- Frais d'administration (le cas échéant)

ANNEXE B - AUTRES SOURCES DE FINANCEMENT

Un répertoire de financement des programmes du gouvernement du Canada liés à l'adaptation

Voici une liste suggérée des programmes de financement fédéraux offerts aux Premières Nations qui cherchent du soutien avec la réalisation des projets liés à l'adaptation. Si vous avez déjà élaboré votre évaluation de la vulnérabilité de la santé ou si vous avez besoin d'une programmation complémentaire, veuillez consulter cette liste.

Services aux Autochtones Canada (SAC)

1 - Programme de lutte contre les contaminants de l'environnement chez les Premières Nations (PLCEPN)

Le programme aide ces collectivités à cerner, à étudier et à caractériser les répercussions de l'exposition aux risques environnementaux. Ses activités sont centrées sur la collectivité et comprennent : la recherche, la surveillance, l'évaluation des risques, la communication des risques.

Courriel : sac.fnecp-ppnpe.isc@sac-isc.gc.ca

Téléphone : 613-297-3720

2 - Fonds d'infrastructure des Premières Nations (FIPN)

Le programme aide les collectivités

des Premières Nations à améliorer et à augmenter les infrastructures publiques afin d'améliorer la qualité de vie et l'environnement. Huit catégories de projets admissibles : planification et perfectionnement des compétences, gestion des déchets solides, routes et ponts, systèmes énergétiques, connectivité, atténuation structurelle, protection contre les incendies et installations culturelles.

Veuillez communiquer avec votre bureau régional de SAC pour en savoir plus.

3 - Initiative de gestion des matières résiduelles des Premières Nations

Cette initiative aide les Premières Nations à élaborer des systèmes durables de gestion des matières résiduelles. Les projets soutenus par cette initiative comprennent :

- la conclusion d'accords de gestion des matières résiduelles des collectivités avec les municipalités et les fournisseurs de services;
- l'aménagement de lieux d'enfouissement techniques dans les collectivités éloignées et isolées;
- des initiatives de réduction et de réacheminement des matières résiduelles, comme des

programmes de recyclage et de compostage, ainsi que des programmes d'élimination des déchets dangereux;

- la formation des exploitants chargés de la gestion des matières résiduelles;
- la coordination des activités de réacheminement des matières résiduelles et des postes de transfert;
- la prestation de programmes d'éducation et de sensibilisation à la gestion des matières résiduelles;
- la gestion des sites d'enfouissement et la fermeture des décharges;
- la réalisation de plans et d'études de faisabilité.

Courriel : TDEdechets-LEDwaste@aadncaandc.gc.ca

Pour plus de renseignements, communiquez avec le bureau de SAC de votre région.

4 - Programme d'aide à la gestion des urgences

Du financement de projet est offert pour des initiatives, telles que de la formation, l'élaboration et la mise à l'essai d'un plan de gestion des urgences, la préparation en cas de tsunami, les évaluations, le renforcement des capacités en matière de prévention des incendies et de préparation en cas d'urgence. Les urgences admissibles comprennent les

incendies de forêt, les inondations, les tempêtes, et les tremblements de terre.

Veillez communiquer avec votre bureau régional de SAC pour en savoir plus.

Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada

1 - Programme d'adaptation aux changements climatiques des Premières Nations

Le programme verse du financement aux collectivités des Premières Nations situées au sud du 60^e parallèle afin qu'elles puissent évaluer les répercussions des changements climatiques sur les infrastructures et la gestion des situations d'urgence. La priorité est accordée aux collectivités des Premières Nations qui sont les plus touchées par l'élévation du niveau de la mer, les inondations, les incendies de forêt, les sécheresses, les pêches et les problèmes liés aux routes d'hiver qui découlent des changements climatiques. Les projets comprennent :

- des évaluations des risques visant les infrastructures communautaires et la gestion des situations d'urgence;
- l'élaboration d'options en matière d'adaptation;
- la gestion des bassins hydrographiques régionaux et les processus de collecte de données connexes;
- la création de cartes à petite échelle des plaines inondables afin de cerner les risques d'inondation touchant les infrastructures;

- la mise au point de pratiques exemplaires, d'outils et d'options en matière de gestion des inondations.

Courriel : aadnc.adaptation.aandc@canada.ca

Environnement et Changement climatique Canada

1- Fonds pour dommages à l'environnement

L'objectif de l'utilisation de toute somme versée au FDE est de restaurer l'environnement et de conserver la faune et les habitats de façon économique, techniquement réalisable et rigoureusement scientifique.

Les amendes versées dans le FDE servent à financer des projets axés sur les quatre piliers du programme (par ordre de priorité) : la remise en état, l'amélioration de la qualité de l'environnement, la recherche et le développement, et l'éducation et la sensibilisation.

Courriel : EDF-FDE2@ec.gc.ca

Emploi et Développement social Canada

1 - Stratégie emploi et compétences jeunesse – programmes de financement (SECJ)

SECJ aider les jeunes, en particulier ceux qui font face à des obstacles à l'emploi, à obtenir l'information et à acquérir les compétences, l'expérience de travail et les aptitudes nécessaires pour faire une transition vers le marché du travail. Les services comprennent le Programme connexion compétences

pour les jeunes Inuits et des Premières Nations, et le

Programme expérience emploi été pour les étudiants Inuits et des Premières Nations.

Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC)

1 - Service Explorateur pour les Autochtones

Le service offre un soutien personnalisé aux Autochtones pour les aider à accéder à l'information, aux outils et aux services dont ils ont besoin pour entreprendre ou élargir des activités dans le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Un conseiller :

- écoute votre idée de projet et vous conseille sur les prochaines étapes;
- vous informe sur les programmes et les services de financement d'AAC;
- vous aiguille vers l'expert d'AAC compétent;
- vous aide à obtenir l'aide d'autres organismes fédéraux;
- fait le suivi de vos progrès.

Téléphone : 1-866-367-8506

ATS : 613-773-2600

Courriel : aafc.indigenouspathfinder-explorateurautochtone.aac@agr.gc.ca

2 - Initiative sur les systèmes agricoles et alimentaires autochtones

L'initiative appuiera les collectivités et les entrepreneurs autochtones qui sont prêts à lancer des projets sur les systèmes alimentaires et agricoles, ainsi que les autres qui veulent renforcer leur capacité à participer au secteur agricole et agroalimentaire. Voici des exemples de projets :

- Soutenir l'approche de production d'aliments frais au sein d'une collectivité autochtone, et planifier les moyens de production agricole.
- Mettre au point un système alimentaire au sein d'une collectivité autochtone.
- Offrir une formation axée sur les compétences à une collectivité ou à une organisation autochtone pour l'aider à établir ou à agrandir une exploitation agricole.

Courriel : aafc.iafsi-isaaa.aac@agr.gc.ca

3 - Fonds des infrastructures alimentaires locales

Le fonds aide les organisations communautaires à but non lucratif à améliorer leurs systèmes alimentaires grâce à des investissements à de l'infrastructure directement liée à la lutte contre l'insécurité alimentaire et à l'accessibilité aux aliments sains, nutritifs et, idéalement, locaux au sein de leur collectivité. Les projets admissibles peuvent varier de demandes d'infrastructure simples à des demandes complexes visant à renforcer des systèmes alimentaires locaux.

Courriel : aafc.foodprograms-programmesalimentaires.aac@agr.gc.ca

